



Mercredi 16 mai 2018

Travaux:

Nous demandons que des interventions soient faites dans le secteur FNA blocs/culasses afin de boucher les fissures, les trous, etc... dans les allées et recaler la bouche d'égout.

Nous demandons également de boucher la jointure des dalles situées à l'extérieure devant l'entrée principale de la maintenance.

Réponse: Nous n'avons pas eu d'informations concernant le premier point, nous les prenons en compte et nous allons programmer les interventions. D'autre part, concernant les dalles extérieures, nous regardons les travaux à prévoir et les planifierons.

Entretien individuel

Nous demandons un bilan des entretiens individuels.

Réponse : 622 réalisés à la date de la réunion.

Heure rentrée scolaire:

Nous demandons que les salariés en horaires postés bénéficient également de « l'heure de rentrée scolaire » pour accompagner leur(s) enfant(s) à l'école.

Réponse : Ce point a déjà été traité. La position n'a pas changé.

Départ en retraite:

Pouvez-vous nous confirmer que les salariés qui partent en retraite bénéficient des trois jours de RTT, et ce quel que soit la date de leur départ.

Réponse : L'attribution se fait au prorata de leur présence effective.

Drop/ peinture:

a) Nous vous demandons de vérifier l'état des rouleaux du gravitaire des palettes vides et d'effectuer, le cas échéant, les travaux nécessaires.

Réponse : Nous prenons note de votre demande.

b) Nous demandons que le praticable de l'AGV ne soit pas en position haute lors du déplacement entre le gravitaire et la drop.

Réponse : Ce sujet a déjà été évoqué, la position ne pose pas de souci d'un point de vue sécurité et permet d'améliorer le temps de cycle.

c) Nous demandons de matérialiser, au sol, les trajectoires des AGV.

Réponse : Les trajectoires sont peintes en orange le long des parcours (ex : appro A/B/C). Dans les zones de manœuvre, où l'espace est réservé, la zone est matérialisée en zébra, comme au niveau de la drop. Par ailleurs, un spot lumineux rouge permet d'indiquer le mouvement.

Heures supplémentaires:

A partir de combien de minutes les heures supplémentaires se déclenchent au-delà de la durée légale ?

Réponse : Le calcul des heures supplémentaires est hebdomadaire et prend en compte les heures supplémentaires journalières réalisées à la demande de l'entreprise et validées, par tranche de 15 minutes consécutives.

Documents:

Nous vous demandons de mettre à jour les différents procès-verbaux et comptes rendus concernant les réunions CE, DP,...qui se trouvent dans les pochettes plastifiées dans les ateliers.

Réponse : Oui, c'est en cours.